

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

**L'an deux** Mille huit, le seize décembre à dix-sept heures, a eu lieu à la Salle ISLEA à Avermes, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par **Monsieur René GIRAUD, Président.**

ETAIENT PRESENTS : M. BRUNOL, M. METHENIER J-P, M. LARTIGAU, M. FAYE, M. VENIAT, M. GIRAUD, M. ROGUE, M. BAYON, Mme TORTEL, M. RIBIER, M. BORDE M, M. DEGRANGE, M. PRUGNAUD, M. ERAUD, M. CHARMETANT, Mme LEGRAND, Mme ADVENIER, M. DUPUIS, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. SOTEAU, Mme BARDET, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. TOURRET G, Mme TARDIF, M. CHAVIGNON, Mme DAMERT, M. RAMAGE, M. VIROT, M. GAUDRAT, M. DESMYTTER, Mme POUGET, M. GENILLON, Mme PETIOT, M. NOEL, M. THEVENOUX, M. PERISSE, M. TALON, M. VENIANT, M. DESMOULES, M. LAFORET, M. PAUTONIER, M. SOUFFERANT, Mme CHARNET, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. DUPONT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. PETITJEAN, M. METENIER P, M. LAFAY, M. DAUCHAT, M. TUREAU, M. CHARRIER, Mme VOISIN, Mme DEVEAU, Mme PATUREAU, M. MAITRE, M. LABONNE, M. BRUN, M. RENAUD, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, M. MOGINOT, M. MAZOIRE, M. HENRIOT, M. LACROIX, M. VERDELET, M. BEGUET.

ETAIENT EXCUSES : Mme ANGELETTI, M. DENIZOT, M. FIEVET, Mme DE BREUVAND, Mme DEMURE, M. PLACE, Mme DE CHACATON, M. CABANNE, M. MORIGAUT, M. LABUSSIÈRE, M. LABILLE, Mme VIRMOUX, M. FIZZAROTTI, M. CHATELIER, M. OLIVIER, M. BOUDOT, Mme VERDELET, M. DURET, M. JARDIN, M. DEVENE, M. CARLES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. DENIZOT à M. LARTIGAU, Mme DEMURE à Mme LEGRAND, M. PLACE à M. GIRAUD, M. BOUDOT à M. LALOUE, M. DEVENE à M. RENAUD.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET et Mlle BONILLO du SICTOM Nord Allier.

# ***TABLE DES MATIERES***

**1 – BAROMETRE DE SATISFACTION : Résultats par l’institut de sondage PROCOM**

**2 – APPROBATION DE L’ASSEMBLE GENERALE DU 14 OCTOBRE 2008**

**3 – ADHESION DU SICTOM NORD ALLIER AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D’ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS DE L’ALLIER**

**4 – COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN DEPARTEMENTAL D’ELIMINATION DES DECHETS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

**5 – ETUDE D’OPTIMISATION : Présentation par le représentant du Comité de Pilotage**

**6 – DECISIONS MODIFICATIVES**

**7 – BUDGET C.S.D.U : FIXATION DES SURTAXES SYNDICALES SUR LES TONNAGES ENTRANT SUR L’I.S.D.N.D. DE CHEZY A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2009**

**8 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DU SYNDICAT**

**9 – REDEVANCE SPECIALE : MODIFICATION DES MODALITES D’APPLICATION**

**10 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

**11 – TABLEAU DES EFFECTIFS**

**12 – COMMISSION LOCALE D’INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) : DESIGNATION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS**

**13 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

**14 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

**15 – INFORMATIONS DIVERSES**

**16 – QUESTIONS DIVERSES**

*Après avoir remercié les délégués pour leur présence, Monsieur le Président présente, à l'assemblée, les excuses de M. COSTA, Trésorier du syndicat retenu par d'autres engagements.*

### **1 – BAROMETRE DE SATISFACTION : Résultats par l'institut de sondage PROCOM**

M. GIRAUD accueille M. DAHAN de l'institut de sondage PROCOM qui présente les résultats du baromètre de satisfaction qu'il a réalisés pour le SICTOM Nord Allier. Ces données seront disponibles sur le site internet du SICTOM Nord Allier « www.sictomnordallier.fr » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

*Après cette présentation, Monsieur le Président informe l'assemblée que le quorum des délégués est atteint.*

### **2 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 OCTOBRE 2008**

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du 14 octobre 2008.

Il demande aux délégués si celui-ci appelle des réserves ou des observations.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3 – ADHESION DU SICTOM NORD ALLIER AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS DE L'ALLIER**

*Monsieur le Président souhaite ensuite la bienvenue à MM. COMBELLES et VACHER du Conseil Général de l'Allier qui apporteront les informations nécessaires sur la création d'un syndicat mixte départemental d'études pour la gestion des déchets de l'Allier.*

Monsieur le Président rappelle la délibération du 10 octobre 2007 par laquelle le comité syndical s'est prononcé favorablement pour la mise en place :

- d'une structure départementale de traitement des déchets,
- de la constitution de trois structures de collecte regroupant celles existantes à ce jour.

Il convient de constituer au préalable un syndicat mixte d'études. Celui-ci aurait notamment pour objet d'étudier et analyser les modalités techniques, juridiques, financières et organisationnelles de l'optimisation du traitement et aider à la réalisation de cet objet.

Par ailleurs, ce syndicat mixte départemental d'études pourrait :

- réaliser des études à caractère général sur la gestion des déchets ménagers et assimilés (étude d'harmonisation du fonctionnement des équipements ou des modes de financement...),
- élaborer et coordonner des actions d'intérêt départemental (programme de prévention, outils de communication...).

Monsieur le Président propose au Comité Syndical, sous réserve de l'acceptation par les Communautés d'agglomération, de communes et communes directement adhérentes au SICTOM Nord Allier :

↳ de donner son accord pour l'adhésion du SICTOM Nord Allier au syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets entre :

- \* le Département de l'Allier ;
- \* la Communauté de communes du Donjon Val Libre ;
- \* la Communauté de communes de Montmarault ;
- \* la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier ;
- \* le SICTOM Nord Allier ;
- \* le SICTOM Sud Allier ;
- \* le SICTOM de la Région Montluçonnaise ;
- \* le SICTOM de Cérilly ;
- \* le SICTOM du Val de Cher ;
- \* le SIROM DE Lurcy-Lévis ;

↳ d'approuver les statuts du syndicat mixte d'études joints en annexe,

↳ de désigner un représentant du SICTOM Nord Allier et un représentant suppléant ,

↳ d'inscrire au budget primitif 2009 la contribution aux frais de fonctionnement du syndicat mixte d'études.

M. GIRAUD laisse la parole à M. VACHER du Conseil Général pour d'éventuelles questions.

M. VACHER explique que la problématique du traitement des déchets dépasse les limites des territoires des syndicats et qu'il existe dans l'Allier des équipements de traitement complémentaires. Pour cela, il est nécessaire de réunir tous les acteurs autour de la table.

Monsieur GIRAUD précise que l'étude de la gestion des déchets au niveau départemental a pour objet de faire le point sur les contrats de traitement existants et les conditions d'exploitation dans chaque structure.

M. VACHER précise que dans un premier temps, chaque syndicat intercommunal doit délibérer pour son acceptation au sein du syndicat mixte départemental d'études puis dans un deuxième temps demander l'accord de chacune de ses communautés et communes adhérentes. L'objectif est que le syndicat mixte d'études soit opérationnel début 2009.

M. ERAUD souhaiterait savoir s'il existe un lien entre le syndicat mixte d'études et le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Allier (PDEDMA).

M. VACHER rappelle que le Conseil Général de l'Allier a, parallèlement à la réflexion autour de la mise en place d'un syndicat mixte d'études, pris la compétence de suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Allier en octobre 2008.

M. CHARMETANT demande le devenir du syndicat mixte d'études une fois les études terminées.

M. VACHER répond que lorsque la structuration autour du traitement sera aboutie, le syndicat mixte d'études disparaîtra. Le syndicat départemental de traitement prendra alors effet.

M. DEGRANGE demande si chaque syndicat perdra sa compétence traitement.

M. VACHER répond que ce n'est pas une perte mais un transfert à un niveau où l'optimisation des coûts sera plus facilement possible. Les coûts actuels vont augmenter afin de répondre aux contraintes de normes existantes.

M. GIRAUD rappelle que l'objectif est de regrouper tout le monde, mais qu'une fois l'étude réalisée, chaque syndicat restera libre de son choix d'adhérer ou non au syndicat de traitement.

M. DEGRANGE demande si cette structure existe dans d'autres départements.

M. VACHER répond qu'environ 40 départements sont concernés soit par manque de capacité de traitement, soit à l'issue d'une réflexion sur l'organisation départementale.

M. ERAUD demande si les projets de SICTOM Nord Allier sont remis en cause.

M. VACHER répond par la négative car une réelle complémentarité des équipements de traitement existe sur le département de l'Allier.

M. THEVENOUX demande s'il y aura uniformisation des modes de financement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et par la Redevance des Ordures Ménagères.

M. VACHER répond que ce n'est pas l'objet du syndicat d'études, mais cette réflexion pourra être menée si le syndicat de traitement se met en place.

#### **Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- ⇒ **ACCEPTE** l'adhésion du SICTOM Nord Allier au syndicat mixte départemental d'études, sous réserve de l'acceptation par les Communautés d'agglomération, de communes et communes directement adhérentes au SICTOM Nord Allier,
- ⇒ **APPROUVE** les statuts du syndicat mixte départemental d'études,
- ⇒ **DESIGNE** :
  - M. GIRAUD René, représentant titulaire,
  - M. LALOUE Jean-Pierre, représentant suppléant,
- ⇒ **ACCEPTE** d'inscrire au budget primitif 2009 la contribution aux frais de fonctionnement du syndicat mixte d'études.

#### **4 – COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Lors de la session du 14 octobre 2008, le Conseil Général a décidé de prendre et d'exercer la prise de compétence relative au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

L'élaboration d'un nouveau document de cadrage s'appuie sur une commission consultative chargée d'accompagner le Département dans la majeure partie des démarches.

Afin que le Conseil Général prenne l'arrêté portant création de cette structure et qu'il la réunisse début 2009, il est nécessaire de désigner nominativement un représentant titulaire du SICTOM Nord Allier et un suppléant qui seront amenés à siéger au sein de la commission.

M. VACHER précise que l'objectif est que la commission commence de travailler début 2009.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **DESIGNE :** - M. GIRAUD, titulaire,  
- M. BORDE, suppléant.

### **5 – ETUDE D'OPTIMISATION : Présentation par le représentant du comité de pilotage**

Monsieur TALON, représentant du comité de pilotage présente une synthèse de la phase I (état des lieux) de l'étude d'optimisation réalisée par le bureau d'études VERDICITE. Ces éléments seront également disponibles sur internet.

*M. GUYET demande si une étude a été faite sur le coût kilométrique par rapport au tonnage.  
Il sera demandé à VERDICITE de préciser ce point.*

*Pour nombre de personnes, le « langage SICTOM » semble difficile (mono-rippeur, bras latéral, différence entre bacs et conteneurs ...)*

*Plusieurs élus, ne connaissant pas le vocabulaire employé, souhaitent que soit rajouté un glossaire avec photos afin de mieux comprendre.*

*M. LAFAY souhaite connaître le nombre de communes collectées en bras latéral.*

*M. BOURGUIGNON : il y a, à ce jour, une vingtaine de communes collectées en bras latéral.*

*M. DEGRANGE souhaiterait savoir si dans les coûts, sont compris investissement et fonctionnement.  
Il sera demandé à VERDICITE de faire le détail.*

*M. DEGRANGE : y-aura-t-il des pénalités si les objectifs du Grenelle de l'Environnement ne sont pas respectés ?*

*M. BOURGUIGNON informe que les coût actuels se répartissent à hauteur de 15 % pour les contenants, 55 % pour la collecte et 30 % pour le traitement.*

*M. LALOUE souligne que le SICTOM Nord Allier est bien placé en coût de collecte. Mais pour le traitement et au vu des investissements important à réaliser, notre syndicat va se rapprocher des moyennes nationales.*

*M. DESMYTTER souligne que le coût/hab était de 67 € dans le rapport annuel 2007, alors qu'il est de 71 € en 2008.  
Une explication sera demandée à VERDICITE.*

### **6 – DECISIONS MODIFICATIVES**

*Monsieur LALOUE, Vice-Président, explique les décisions modificatives ci-dessous.*

⇒ Budget C.S.D.U. (en euros T.T.C.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,  
VU la délibération du Comité Syndical en date du 6 mars 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur les tableaux ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ADOPTE** les décisions modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-après :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	2805 - 2 279 €	6811 - 4 740 €	
	28181 - 1 087 €	023 4 740 €	
	28183 - 557 €		
	28188 - 817 €		
	021 4 740 €		
	0		

⇒ Budget Principal. (en euros T.T.C.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants,  
 VU la délibération du Comité Syndical en date du 6 mars 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
 CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur les tableaux ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité du syndicat.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ADOPTE** les décisions modificatives telles que présentées dans les tableaux ci-après :

Investissement				Fonctionnement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
192	63 421 €	2182	78 551 €	675	78 551 €	775	15 130 €
1641	7 840 €	1641	- 81 000 €	023	35 787 €	776	63 421 €
2182 op 1002	- 37 923 €	021	35 787 €			7711	27 947 €
	33 338 €		33 338 €			7488	7 840 €
					114 338 €		114 338 €

**7 – BUDGET C.S.D.U : FIXATION DES SURTAXES SYNDICALES SUR LES TONNAGES ENTRANT SUR L'I.S.D.N.D. DE CHEZY A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2009**

Monsieur le Président rappelle que ces surtaxes sont appliquées aux tonnages entrants sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Chézy.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de fixer le montant de ces surtaxes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme suit :

		COVED	SICTOM NORD-ALLIER
T1 } T2 } T3 }	surtaxes pour provisions en vue de travaux ultérieurs	18 €/ tonne pour les sables de fonderie (hors laitiers) 24 € tonne pour les autres produits	24 €/ tonne
T4 }	surtaxes pour post exploitation	2,29 €/ tonne	2,29 €/ tonne

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **ACCEPTTE** le montant des surtaxes tel que proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

**8 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DU SYNDICAT**

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, il est nécessaire de statuer sur l'octroi au receveur du syndicat d'une indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique et financière.

Cette indemnité est attribuée à titre personnel au comptable pour la période d'exercice de ses fonctions.

Par courrier en date du 12 novembre 2008, Monsieur le Trésorier sollicite, pour l'année 2008, une indemnité de conseil d'un montant net de 1 210,47 €

*M. GIRAUD regrette l'absence de M. COSTA, Trésorier Principal et précise qu'il souhaiterait que lui-même et ses services aident le SICTOM Nord Allier dans la construction budgétaire et qu'une collaboration quotidienne existe entre les services du SICTOM Nord Allier et ceux de la trésorerie.*

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

➔ **ACCEPTTE** le versement de cette indemnité pour un montant net de 1 210,47 €

## **9 – REDEVANCE SPECIALE : MODIFICATION DES MODALITES D'APPLICATION**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 27 mars 2002 décidant d'instaurer la redevance spéciale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et décidant d'assujettir à la redevance spéciale tout producteur présentant un volume de déchets supérieur à 340 litres par passage de la benne.

Cette situation conduisant à des inégalités de traitement entre les assujettis n'ayant pas la même fréquence de collecte, Monsieur le Président propose de corriger ce seuil en le passant à 340 litres par semaine.

*M. GIRAUD donne une définition de la redevance spéciale : elle s'applique aux producteurs de déchets assimilables aux ordures ménagères et issus d'une activité professionnelle (artisans, commerçants...) ou d'une administration.*

*M. GUYET s'interroge sur les raisons de ces différences de fréquence de collecte.*

*M. BOURGUIGNON répond qu'elles dépendent de la fréquence en place sur la commune.*

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **DECIDE** de fixer le seuil à 340 litres de déchets par semaine.

## **10 – COMITE TECHNIQUE PARITAIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de désigner les membres représentant le SICTOM Nord Allier au sein du Comité Technique Paritaire.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne :**

Titulaires :       - GIRAUD René  
                          - PLACE Christian  
                          - CABANNE Jacques  
                          - PRUGNAUD Noël

Suppléants :       - BORDE Michel  
                          - BETIAUX Madeleine  
                          - LARTIGAU Gilbert  
                          - CHARMETANT Guy

## 11 – TABLEAU DES EFFECTIFS

En raison des évolutions de carrière, Monsieur le Président propose d'adopter le tableau des effectifs suivant.

### ⇒ TITULAIRES ET STAGIAIRES :

#### Secteur Administratif :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Attaché	A	1	1	+ 1
Secrétaire de Mairie	A	1	1	
Rédacteur	B	1	1	+ 1
Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	C	2	2	
Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	5	4	+ 2
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>+ 4</b>

#### Secteur Animation :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	6	- 2
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>7</b>	<b>- 2</b>

#### Secteur Technique :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur Principal Territorial	A	1	1	
Technicien supérieur principal	B	0	0	
Technicien supérieur territorial	B	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	3	2	+ 1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4	- 1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	16	16	+ 3
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	18	8	+ 3
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	47	45	- 14
<b>TOTAL</b>		<b>92</b>	<b>79</b>	<b>- 8</b>

		<b>110</b>	<b>95</b>	<b>- 6</b>
--	--	------------	-----------	------------

### ⇒ AGENTS NON TITULAIRES :

Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	20
C.A.E	6
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>

#### Le Comité Syndical, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que présenté.

## **12 – COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) : DESIGNATION DE 2 DELEGUES SUPPLEANTS**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 14 octobre 2008 par laquelle le Comité Syndical a désigné Monsieur GIRAUD et Monsieur CHARMETANT, représentant du SICTOM Nord Allier à la CLIS.

Afin d'assurer la présence de 2 représentants du SICTOM Nord Allier dans le collège exploitant de cette commission, Monsieur le Président propose de désigner 2 délégués suppléants.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité :**

⇒ **DESIGNE :** - M. LAFAY Michel,  
- M. LALOUE Jean-Pierre

délégués suppléants à la Commission Locale d'Information de Surveillance.

## **13 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT**

- Information sur les emprunts contractés
  - ⇒ Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne 89 000 €- taux fixe à 4,09 % sur 7 ans
  - ⇒ Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne 183 000 €- taux fixe à 4,09 % sur 7 ans
  - ⇒ Emprunt auprès du Crédit Agricole 720 000 €- taux fixe à 4,36 % sur 12 ans
- Marché Publics

Procédure	Objet	Date notification	Titulaire	Montant du marché (en euros H.T)	Estimations (en euros H.T)
Marchés de FOURNITURES					
Procédure adaptée 2008-C-25	Acquisition de 4 colonnes huile	06/10/2008	PLASTIC OMNIUM (69007)	5 000,00	5 434,80
Procédure adaptée 2008-C-26	Acquisition de 2 bennes amovibles pour déchetterie mobile	13/10/2008	BELLEVRET (69007)	10 652,00	10 869,56
Procédure adaptée 2008-C-21-02	Acquisition de panneaux métal pour points propres	29/10/2008	MIC SIGNALOC (63800)	2 940,00	5 016,72
Procédure adaptée 2008-C-15	Acquisition d'une badguese	05/11/2008	BODET (69741)	7 822,00	8 361,20
Procédure adaptée 2008-C-06	Acquisition de panneaux d'affichage pour déchetteries	22/11/2008	LACROIX SIGNALISATION (69517)	4 524,80	4 180,60
Procédure adaptée 2008-C-02	Acquisition de petits équipements divers pour garage/atelier	24/11/2008	A. DUFOUR (03400)	4 051,21	4 180,60
Procédure adaptée 2008-C-04	Acquisition d'enrouleurs automatiques air et électrique	24/11/2008	A. DUFOUR (03400)	2 907,99	3 762,54
Marchés de SERVICES					
Procédure adaptée 2008-C-24-01	Communication – distribution du « Journal du Tri »	01/08/2008	LA POSTE (03000)	4 315,44	4 000,00

Procédure adaptée 2008-C-18	Reprographie, fourniture de papiers sans impression	17/11/2008	ESPACE REPRO (03000) ALPHA NUMERIQ (03000)	Selon bordereau de prix	2 000,00/an
Procédure adaptée 2008-C-28	Maintenance alarme pour 2009 sur site de Chézy	21/11/2008	V.V.S. (03000) IP2S	2 361,72	2 500,00
Procédure adaptée 2008-C-05	Acquisition d'un logiciel « marchés publics » Rédaction administrative	25/11/2008	TRACE- GROUPE BELINK, (13120)	Mise en œuvre : 800,00 Abonnement annuel : 1 600,00 Formation : 2 200,00	-
<b>Marchés de TRAVAUX</b>					
Procédure adaptée 2008-C-19	Lot 1 – remplacement porte ateliers Lot 2 – réparation de porte atelier sacs	27/10/2008 27/10/2008	SOFERBAT (63100) CRAWFORD (91002)	3 409,00 547,00	5 434,78

#### **14 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU**

- Avenant n° 4 au marché signé avec la Société COVED pour les prestations de tri, conditionnement et reprise des emballages issus de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire.

*M. BOURGUIGNON explique que cet avenant concerne :*

- d'une part l'utilisation des aménagements réalisés aux abords du centre de tri (aire de stockage des balles, aire d'attente des véhicules, voirie, parkings...),
- d'autre part la caractérisation des refus de tri. Son objectif est de contrôler la qualité du tri, par une analyse chaque trimestre. Les refus de tri devront comprendre moins de 12 % en poids de matériaux valorisables. Si ce seuil est dépassé, le prestataire sera pénalisé.

*Cette démarche qualité est issue d'un travail conjoint COVED / SICTOM Nord Allier.*

#### **15 – INFORMATIONS DIVERSES**

- Visites : sur les 24 élus inscrits, seulement 18 ont visité le site du SICTOM Nord Allier courant novembre 2008. L'opération en 2009 sera renouvelée.
- D.U.P : MM GIRAUD et BORDE ont rencontré le Préfet le 1er décembre 2008 suite au refus de signature de la Déclaration d'Utilité Publique. Ce dernier a proposé d'enlever la parcelle « Les Bruyères Jabots ». Une nouvelle demande de DUP sera probablement à prévoir, ce qui engendrera le décalage des travaux de 2 ans et un coût supplémentaire, 150 000 € pour l'étude. Dossier à suivre.
- Prochaines dates à retenir :
  - Commission des finances : 21 janvier 2009
  - Bureau : 27 janvier 2009
  - AG : 4 février 2009
  - Commission des finances : 18 février 2009
  - Bureau : 24 février 2009
  - AG : 4 mars 2009
- La Lettre aux élus : la distribution a été effectuée en début d'assemblée générale avec l'agenda 2009.
- Valorisation du biogaz : une étude de faisabilité est en cours. Le SICTOM Nord Allier ne souhaite pas investir mais pourrait récupérer le produit valorisé pour ses bâtiments.
- Suppression de la distribution des sacs noirs : dans un souci d'équité, le SICTOM Nord Allier envisage de ne plus fournir de sacs noirs à compter de 2010.
- Collecte des déchets verts présentés à la collecte des ordures ménagères : les résultats de l'étude d'optimisation par VERDICITE sont attendus. Au vu de ceux-ci, le SICTOM Nord Allier réfléchira à une solution.

- Semaine « Réduisons nos déchets » : une action de communication a été entreprise sur les marchés la semaine n°48 afin de sensibiliser la population.
- Foirexpo du 6 au 15 février 2009 : un stand sera tenu par le service communication du SICTOM Nord Allier en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Moulins sur le thème « réduire la production de déchets ».

## **16 – QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été déposée par écrit trois jours avant l'Assemblée Générale.



*La prochaine assemblée générale aura lieu le 4 février 2009 à 17h00 à Toulon sur Allier.*

*M. GIRAUD évoque une pensée pour M. HIGGINSON, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération de Moulins, décédé dans la journée.*

*Le Président souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tous et invite les élus à procéder à la signature du registre des délibérations.*

*La séance est levée à 19h45.*

Fait à Chézy, le 5 janvier 2009  
Le Président,  
René GIRAUD